

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. INTRODUCTION

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la haute gestion du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu en parallèle avec le [Budget des dépenses 2018-2019](#). Ce rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Le CRSH a été constitué en 1977 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*. Comme cela est mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le CRSH est un établissement public. À titre d'organisme subventionnaire fédéral, il encourage et appuie la recherche et la formation au niveau postsecondaire dans le domaine des sciences humaines afin d'accroître le développement du Canada, de ses communautés et de ses régions sur les plans économique, social et culturel. La recherche en sciences humaines permet de produire des connaissances sur l'être humain d'hier et d'aujourd'hui afin de bâtir un avenir meilleur.

Une description sommaire de la raison d'être et des activités de programme du CRSH se trouve dans la [Partie II du Budget des dépenses 2018-2019](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

La haute gestion a préparé ce rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CRSH accordées par le Parlement ainsi que celles qui ont été utilisées par le CRSH conformément au Budget des dépenses 2018-2019. Ce rapport a été préparé au moyen d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites approuvées annuellement en vertu des lois de crédits ou sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées en vertu d'autres lois.

Le CRSH utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore attribuées en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

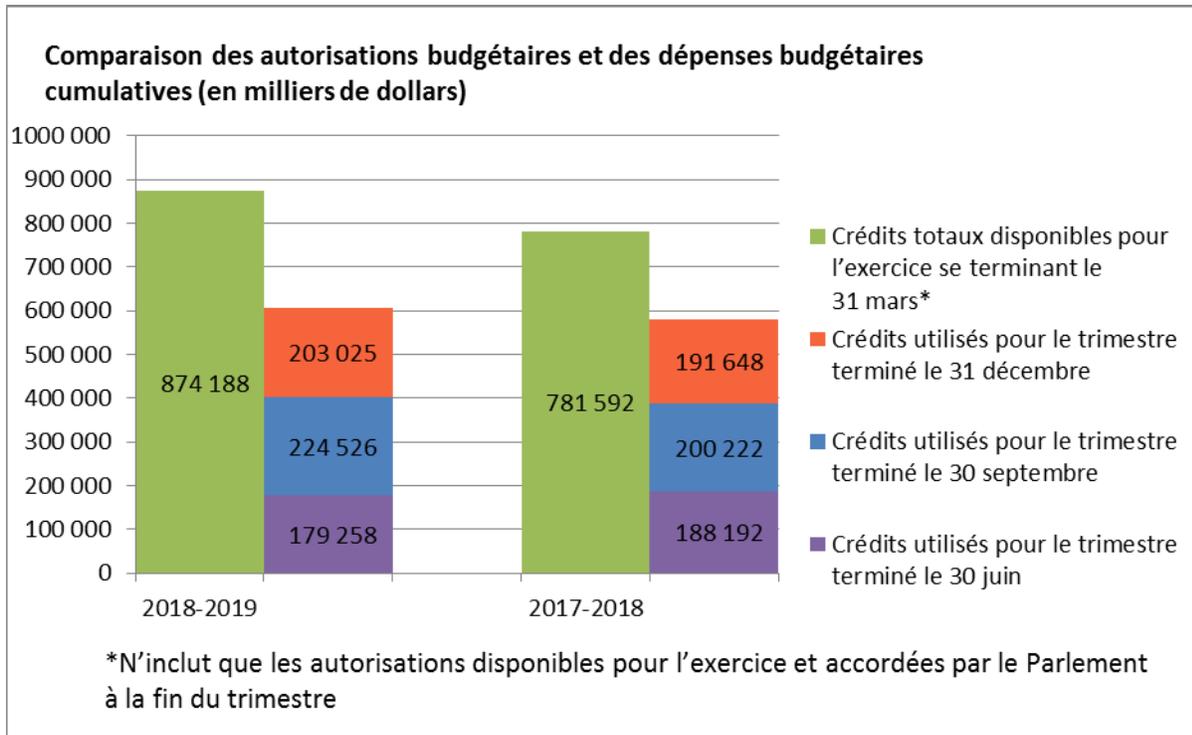
**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018**

2. FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS

La présente section donne un aperçu des éléments importants qui ont contribué à modifier les ressources disponibles au cours de l'exercice ainsi que les dépenses cumulatives et trimestrielles réelles par rapport à l'exercice précédent.

Les autorisations totales disponibles comprennent le [Budget des dépenses 2018-2019](#), le Budget supplémentaire des dépenses (A), le report du budget de fonctionnement et d'autres éléments approuvés par le Conseil du Trésor en date du 31 décembre 2018.

Le graphique ci-dessous donne une comparaison des autorisations budgétaires disponibles pour l'ensemble de l'exercice financier et des dépenses budgétaires par trimestre pour l'exercice 2018-2019 et l'exercice 2017-2018.



2.1 Changements importants quant aux autorisations budgétaires

Au 31 décembre 2018, les autorisations budgétaires totales disponibles du CRSH pour l'exercice 2018-2019 s'élevaient à 874,2 millions de dollars. Cela représente une augmentation globale de 92,6 millions de dollars (11,8 %) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les principaux

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018**

changements dans les autorisations budgétaires du CRSH entre l'exercice en cours et l'exercice précédent comprennent les éléments suivants :

- une augmentation de 28,8 millions de dollars découlant du budget de 2018 pour soutenir le Fonds de soutien à la recherche;
- une augmentation de 27,0 millions de dollars découlant du budget de 2018 pour soutenir les travaux de recherche dirigés par des chercheurs;
- une augmentation de 20,7 millions de dollars découlant du budget de 2018 pour soutenir le nouveau Fonds des trois organismes;
- une augmentation de 5,5 millions de dollars au titre du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada;
- une augmentation de 4,3 millions de dollars découlant du budget de 2018 pour soutenir le Programme des chaires de recherche du Canada;
- une augmentation de 3,6 millions de dollars découlant du budget de 2018 pour soutenir les subventions Connexion – Capacité de recherche autochtone et réconciliation;
- une augmentation de 3,3 millions de dollars au titre du Programme des chaires de recherche Canada 150;
- une diminution de 0,6 million de dollars au titre d'autres ajustements budgétaires.

2.2 Changements importants quant aux autorisations budgétaires utilisées

Dépenses cumulatives pour l'exercice courant

Le tableau suivant présente une comparaison des dépenses cumulatives par crédit pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Dépenses budgétaires cumulatives à la fin du trimestre

(en millions de dollars)

	2018-2019	2017-2018	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement			
Liées au personnel	19,3	16,0	3,3
Non liées au personnel	3,4	2,9	0,5
Crédit 5 - Subventions et bourses	584,1	561,1	23,0
Dépenses budgétaires totales	606,8	580,0	26,8

Les dépenses budgétaires totales s'élevaient à 606,8 millions de dollars à la fin du troisième trimestre de l'exercice 2018-2019, par rapport à 580,0 millions de dollars à la même période de l'exercice précédent.

Subventions et bourses

À la fin du troisième trimestre de l'exercice 2018-2019, les dépenses au titre des subventions et bourses ont augmenté de 23,0 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les différences sont attribuables à :

- une augmentation de 10,3 millions de dollars découlant du budget de 2018 pour soutenir les travaux de recherche dirigés par des chercheurs;
- une augmentation de 7,4 millions de dollars en raison d'autorisations accrues et d'écarts temporaires relatifs aux paiements pour le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada;

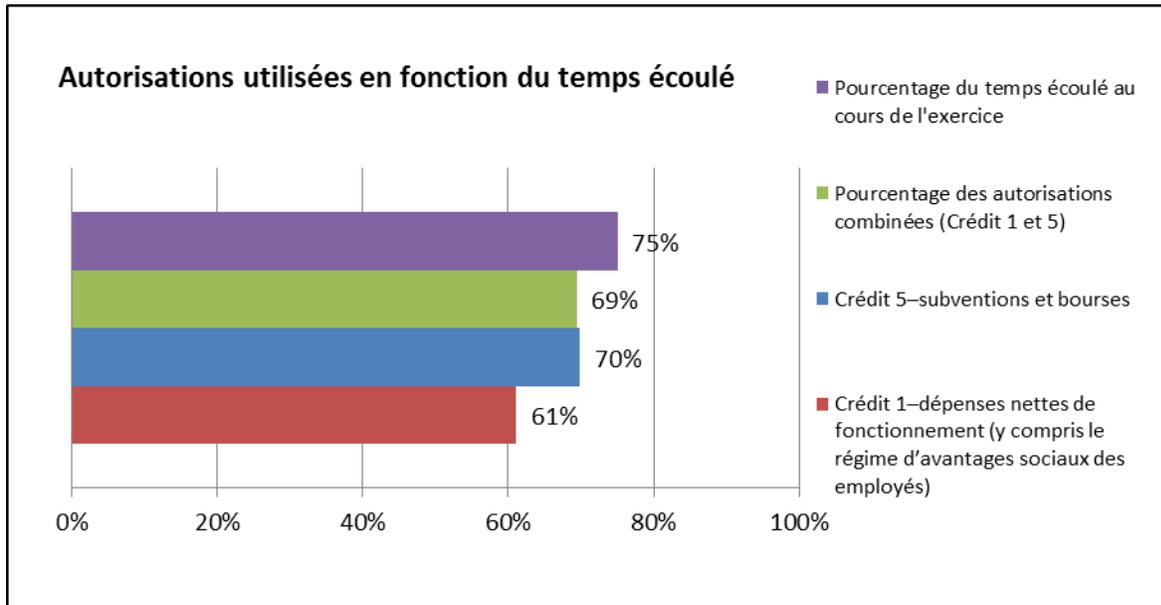
**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018**

- une augmentation de 4,5 millions de dollars découlant du budget de 2018 pour soutenir les subventions Connexion – Capacité de recherche autochtone et réconciliation;
- une augmentation nette de 0,8 million de dollars en raison d'un écart temporaire relatif aux paiements.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées au personnel ont augmenté de 3,3 millions de dollars comparativement au montant indiqué à la même période de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable aux paiements de salaire rétroactifs et à l'augmentation économique résultant du renouvellement des conventions collectives approuvées au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2018-2019.

Les dépenses totales non liées au personnel ont augmenté de 0,5 million de dollars (16 %) principalement en raison d'une augmentation des dépenses au titre des services professionnels et de l'achat de matériel de bureau, d'ordinateurs et de téléphones cellulaires attribuable à l'augmentation du nombre d'employés.



Les autorisations budgétaires totales utilisées au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2018-2019 (606,8 millions de dollars) représentent 69 % des autorisations budgétaires totales disponibles (874,2 millions de dollars).

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018

Dépenses trimestrielles

Les autorisations budgétaires totales utilisées au cours du troisième trimestre de l'exercice 2018-2019 se sont élevées à 203,0 millions de dollars (23,2 % des autorisations budgétaires totales disponibles; 23,3 % des autorisations budgétaires totales pour les programmes de subventions et de bourses et 21,6 % pour les dépenses de fonctionnement et les avantages sociaux des employés).

Dépenses budgétaire pour le troisième trimestre

(en millions de dollars)

	2018-2019	2017-2018	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement			
Liées au personnel	6,2	5,8	0,4
Non liées au personnel	1,8	1,2	0,6
Crédit 5 - Subventions et bourses	195,0	184,7	10,3
Dépenses budgétaires totales	203,0	191,7	11,3

Subventions et bourses

Les paiements de transfert représentent 96 % des autorisations disponibles du CRSH. Les dépenses au titre des paiements de transfert varient d'un trimestre à l'autre en fonction du cycle des programmes. Au cours du troisième trimestre de 2018-2019, les dépenses du CRSH au titre des paiements de transfert ont augmenté de 10,3 millions de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Les différences dans certains programmes d'un exercice à l'autre sont les suivantes :

- une augmentation de 4,6 millions de dollars en raison d'autorisations accrues et d'écarts temporaires relatifs aux paiements pour le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada;
- une augmentation de 4,5 millions de dollars découlant du budget de 2018 pour soutenir les subventions Connexion – Capacité de recherche autochtone et réconciliation;
- une augmentation nette de 1,2 million de dollars en raison d'un écart temporaire relatif aux paiements.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées au personnel ont augmenté de 0,4 million de dollars par rapport à celles de la même période de l'exercice financier précédent. L'augmentation est principalement attribuable à l'augmentation économique résultant du renouvellement des conventions collectives approuvées au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2018-2019.

Les dépenses non liées au personnel ont augmenté de 0,6 million de dollars (55 %) principalement en raison d'une augmentation des dépenses au titre des services professionnels et de l'achat de matériel de bureau, d'ordinateurs et de téléphones cellulaires attribuable à l'augmentation du nombre d'employés.

3. RISQUES ET INCERTITUDES

Au moyen de l'exercice d'identification des risques organisationnels, le CRSH définit et évalue chaque année les risques au niveau organisationnel et élabore des mesures correctives afin de réduire le plus possible leur probabilité de réalisation ou leur incidence. La haute direction suit de près les risques

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018**

énumérés ci-dessous pour veiller à ce qu'ils soient atténués de manière continue et que le niveau de risque résiduel soit acceptable.

Risque stratégique 1 : capacité de gérer les ressources

La capacité du CRSH d'obtenir des résultats est influencée par des éléments et des occasions internes et externes, comme l'élaboration d'un système de gestion des subventions, l'intégration au [Comité de coordination de la recherche au Canada](#) (CCRC) nouvellement créé et l'appui donné à ce comité ainsi que la mise en œuvre, par le gouvernement, des principales mesures issues de l'Examen du soutien fédéral aux sciences et de la stratégie en matière de recherche autochtone. Le CRSH utilise ses structures de gouvernance organisationnelle et s'appuie sur des documents de planification clés, comme le plan stratégique et le cadre ministériel des résultats, pour garantir une supervision solide de l'atteinte des résultats. L'augmentation substantielle du financement du CRSH annoncée dans le budget de 2018 permet au CRSH de montrer comment il peut effectivement respecter ses engagements en ce qui concerne des thèmes fondamentaux au profit d'un écosystème de recherche robuste.

Risque stratégique 2 : capacité de gérer le changement

Les activités prévues à l'appui des objectifs du CRSH sont vulnérables à la gestion du changement. Le CRSH a un certain nombre d'engagements importants en 2018-2019, notamment de nouvelles technologies, l'évolution de la structure de gouvernance des trois organismes, de nouvelles collaborations, de nouveaux partenariats, de nouvelles orientations de programme, de nouvelles priorités gouvernementales et de nouveaux membres au sein du conseil d'administration du CRSH. Pour faire en sorte que le CRSH respecte ses engagements et en minimise l'incidence sur d'autres projets et sur le fonctionnement de l'organisme, il continuera de mettre en œuvre la Stratégie d'investissement dans le personnel, le Programme de gestion du rendement intégré ainsi que d'autres stratégies afin d'assurer le perfectionnement approprié des employés dans un milieu de travail en constante évolution. De plus, le CRSH intègre un volet relatif à la gestion du changement à la plupart de ses projets.

Risque stratégique 3 : capacité de répondre aux attentes des intervenants externes

La gestion des relations avec les intervenants est un élément essentiel de la réussite du CRSH. Pour assurer la gestion efficace des diverses relations avec les intervenants, le CRSH a créé les leaders pour le CRSH, un groupe de représentants des établissements. Ce groupe assure une communication entre les établissements qu'il représente et le CRSH, ce qui aide tous les intervenants à demeurer au fait des nouveaux enjeux et à atténuer le risque de mauvaise harmonisation avec leurs priorités et leurs valeurs.

De plus, la [Lettre ouverte aux membres du Comité de coordination de la recherche au Canada](#) fait valoir le besoin d'améliorer et d'accroître la coordination entre tous les acteurs de l'écosystème de la recherche. Pour ce faire, le CRSH a participé à l'analyse préliminaire des processus opérationnels afin de cerner les éléments qui pourraient être harmonisés et des systèmes communs qu'il partage avec les Instituts de recherche en santé du Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, appelés les organismes. Un des principaux objectifs de ces analyses est de faire en sorte que les organismes établissent un système de gestion des subventions commun et partagé.

Obtenez plus de renseignements sur les [principaux risques stratégiques du CRSH](#) de l'exercice en cours

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018**

**4. CHANGEMENTS IMPORTANTS QUANT AU FONCTIONNEMENT, AU
PERSONNEL ET AUX POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT**

Le CRSH a obtenu les autorisations nécessaires pour dépenser les montants prévus dans le budget de 2018.

En octobre, une directrice générale a été nommée pour mener le projet de portail des trois organismes visant à moderniser la plateforme de gestion des subventions.

Approuvé par :

Copie Originale signée par :

Copie Originale signée par :

Ted Hewitt, Ph. D.
Président, CRSH
Ottawa, Canada
Le 1^{er} mars 2019

Patricia Sauvé-McCuan
Vice-présidente et dirigeante
principale des finances, CRSH

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018**

5. ÉTAT DES AUTORISATIONS (NON AUDITÉ)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	33 983	7 274	20 518	27 061	6 311	17 011
Crédit 5 – Subventions et bourses	836 941	195 017	584 089	751 780	184 696	561 128
Autorisations législatives budgétaires						
Régimes d'avantages sociaux des employés	3 169	734	2 201	2 656	641	1 924
Dépense des revenus en vertu du paragraphe 4(2) de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines</i>	95	-	-	95	-	-
Autorisations budgétaires totales	874 188	203 025	606 808	781 592	191 648	580 063

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018**

6. ÉTAT DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES MINISTÉRIELLES PAR ARTICLE COURANT (NON AUDITÉ)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018	Total dépensé durant le trimestre terminé le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<u>Dépenses</u>						
Personnel	25 996	6 191	19 322	20 318	5 781	15 999
Transport et communications	2 009	217	560	1 838	278	570
Information	1 788	290	517	1 485	179	406
Services professionnels et spéciaux	5 384	858	1 549	3 609	544	1 407
Location	1 141	193	436	751	67	330
Services de réparation et d'entretien	112	14	36	141	22	50
Services publics, fournitures et approvisionnements	111	29	62	106	32	58
Acquisition de matériel et d'outillage	665	216	237	1 564	24	91
Autres subventions et paiements	41	-	-	-	25	24
Paiements de transfert	836 941	195 017	584 089	751 780	184 696	561 128
Dépenses budgétaires totales	874 188	203 025	606 808	781 592	191 648	580 063